

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

## ALSACE





---

En 2017, les administrateurs et la délégation de l'ANFH ont prolongé leurs engagements pour la formation continue des établissements et des agents alsaciens. Avec un triple objectif: développer des actions en proximité, favoriser l'accès à la formation au plus grand nombre et faciliter le développement des compétences de chacun.

L'ANFH Alsace se prépare également pour des réformes d'envergure. La délégation Alsace met en oeuvre le projet « Métiers et compétences Grand Est » auprès des établissements. Cette démarche répond aux nouvelles exigences du secteur sanitaire, social et médico-social et permet d'adapter les politiques RH, notamment au sein des GHT.

Enfin, l'ANFH anticipe la réforme de la formation et propose des services adaptés au dispositif comme le compte personnel de formation (CPF), le conseil en évolution professionnelle (CEP) ou encore le décret qualité pour les organismes de formation.

## LA DÉLÉGATION ANFH ALSACE

---

## SOMMAIRE

Fonds et formation	p. 4
Parcours et compétences	p. 6
Réseaux et proximité	p. 12
Chiffres clés 2017	p. 16

# UNE EXPERTISE POUR GÉRER ET FINANCER ÉTABLISSEMENTS ET COLLECTE

58 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhèrent au 2,1% (plan de formation) en Alsace.

En 2017, ils emploient 31 829 agents de la Fonction publique hospitalière.

21 établissements confient leur contribution relative au DPC médical à l'ANFH Alsace.

Les établissements de la fonction publique hospitalière consacrent 2,9% à la formation professionnelle des agents et 0,5% ou 0,75% pour le développement professionnel continu (DPC) des médecins.

## L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

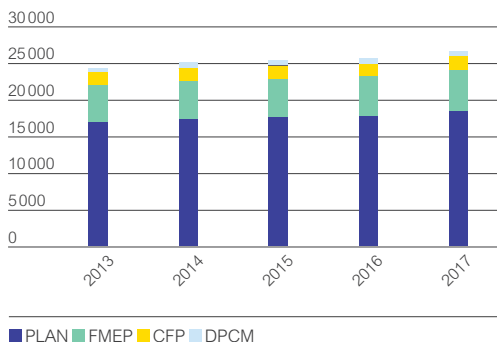
- mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents ;
- noue des partenariats et recherche des financements complémentaires ;
- contribue à l'optimisation des budgets formation ;
- prend en charge l'avance de frais (transport, hébergement, repas), le règlement des factures et des frais annexes.

## L'ANFH COLLECTE ET GÈRE 5 FONDS

- le 2,1% – Plan de formation ;
- le 0,6% – FMEP dédié aux études promotionnelles ;
- le 0,2% – CFP/BC/VAE ;
- le 4,8% – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis) ;
- le 0,5% – 0,75% – DPC médical.

## ÉVOLUTION DE LA COLLECTE

PAR FONDS DEPUIS 2013



En 2017, le total des cotisations s'élève à 26 811 K€ contre 25 735 K€ en 2016, soit une augmentation de 4,2%. Cette évolution est supérieure à celle enregistrée au niveau national (2,4%).

# 61

ÉTABLISSEMENTS COTISANTS  
AU 0,6% - ÉTUDES PROMOTIONNELLES  
ET 0,2% - CFP/VAE/BC

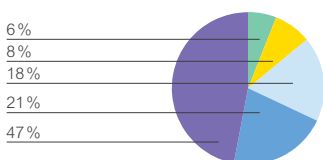
# 95,1%

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS  
AU 2,1% - PLAN DE FORMATION

# 94,7%

D'AGENTS DE LA FPH EMPLOYÉS  
PAR LES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS

### RÉPARTITION DE LA COLLECTE 2,1% - PLAN DE FORMATION PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ Moins de 50 agents  
■ De 50 à 149 agents

La délégation enregistre 18 538 K€ de cotisations au titre du 2,1% - Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 68% de ce montant provient des établissements de plus de 1 000 agents.

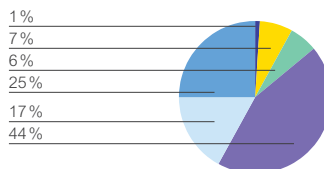
### RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,5% OU 0,75% - DPC MÉDICAL PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ De 150 à 299 agents  
■ De 300 à 999 agents

En 2017, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 820 K€ et concernent principalement les établissements de plus de 5 000 agents.

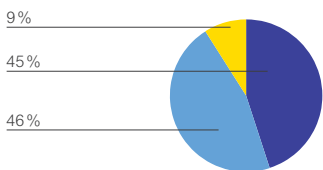
### RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,6% - ÉTUDES PROMOTIONNELLES ET 0,2% - CFP/VAE/BC PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ De 1 000 à 4 999 agents  
■ Plus de 5 000 agents

Les cotisations versées au titre du 0,6% - FMEP et du 0,2% - CFP/VAE/BC s'élèvent respectivement à 5 585 K€ et 1 862 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 86% du total de ces cotisations.

### RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS PLAN PAR SECTEUR



■ Médico-social : Personnes âgées  
■ Sanitaire

La délégation compte 58 établissements adhérents au Plan de formation sur 61 cotisants, soit un taux d'adhésion de 95,1%.

**46%**  
DES ÉTABLISSEMENTS  
appartiennent  
au secteur Sanitaire

■ Social/Médico-social :  
Handicap-Enfance-Famille

Le secteur sanitaire représente 46% des établissements adhérents et 91% des effectifs couverts.

**26 811 K€**  
COLLECTÉS PAR L'ANFH ALSACE

**18 538 K€**  
2,1% - PLAN DE FORMATION

**5 585 K€**  
0,6% - ÉTUDES PROMOTIONNELLES

**1 862 K€**  
0,2% - CFP/VAE/BC

**7 K€**  
4,8% ESAT

**820 K€**  
0,5% OU 0,75% - DPC MÉDICAL

# ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 2,1 % – PLAN DE FORMATION

En Alsace, le taux d'accès à la formation est en forte hausse par rapport à 2016 : 69 % contre 65,1 %. Cela représente 44 781 départs en formation. La répartition par type de charges reste sensiblement la même qu'en 2016.

41 % des stagiaires appartiennent à la catégorie C.

## L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

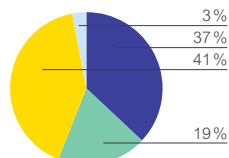
Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la fonction publique hospitalière :

- assure une veille juridique et sectorielle ;
- met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi ;
- soutient et professionnalise les acteurs de la formation ;
- propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

## RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR CATÉGORIE DE RÉMUNÉRATION

**41 %**

DES STAGIAIRES  
appartiennent  
à la catégorie C



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2017, 41 % des stagiaires ayant bénéficié d'au moins une action de formation au titre du 2,1 %-Plan de formation sont des agents de catégorie C, contre 43 % en 2016.

## RÉPARTITION DES DÉPARTS, HEURES, CHARGES ET ARF\* PAR TYPE

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (€)	% CHARGES	ARF (€)*
TYPE 1	176	5462	113243	0,6 %	14842
TYPE 2A	10018	110327	2768806	14,6 %	66571
TYPE 2B	21555	233764	5508226	29,0 %	175550
TYPE 2C	12185	130857	3247771	17,1 %	262155
TYPE 3	433	17514	307233	1,6 %	76450
TYPE 4	386	325026	7058059	37,1 %	6249487
TYPE 5	15	243	2245	0,0 %	0
TYPE 8	13	132	9518	0,1 %	3438

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 4 et de type 2b, qui représentent respectivement 37 % et 29 % du total des charges.

### Typologie des actions de formation (décret du 21 août 2008):

**Type 1** Actions de formation professionnelle initiale.

**Type 2a** Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

**Type 2b** Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

**Type 2c** Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles connaissances et compétences).

**Type 3** Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

**Type 4** Études promotionnelles.

**Type 5** Actions de conversion.

**Type 8** VAE.

\*ARF: Accords sur recettes futures

## RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE DE DÉPENSES



**45 %**

ENSEIGNEMENT



**7 %**

DÉPLACEMENT



**48 %**

TRAITEMENTS

**44 781**

DÉPARTS EN FORMATION EN 2017

**69 %**

DES AGENTS DE LA RÉGION ALSACE  
ONT ACCÉDÉ À LA FORMATION  
EN 2017

# ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE ÉTUDES PROMOTIONNELLES

---

Les études promotionnelles sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

---

## LES ÉTUDES PROMOTIONNELLES EN ALSACE

Les études promotionnelles représentent un effort conséquent en terme de mutualisation ; elles peuvent être financées grâce à des fonds spécifiques : FORMEP et FMEP. Les critères d'attribution tiennent compte des orientations nationales : diplômes correspondant aux besoins des établissements, typologie des établissements. Les choix se font également selon des orientations régionales : historique des dossiers accordés précédemment, taux de cotisation, efforts de financement des études promotionnelles sur les plans de formation.

Pour l'année 2017 les demandes de prise en charge des études promotionnelles dans le cadre des fonds mutualisés restent stables par rapport à l'exercice précédent. La quasi totalité des demandes de prise en charge a été validée.

Les principaux diplômes accordés en Alsace dans le cadre du guichet unique sont :

- IDE ;
- Cadre de santé ;
- DE aide-soignant.

À noter qu'avec l'élargissement du FORMEP, des demandes complémentaires ont pu être acceptées :  
→ formations des filières non soignantes ;  
→ formations complémentaires IBODE.

Sur délibérations des administrateurs régionaux, il n'y a plus de prise en charge des études promotionnelles dans le cadre du CFP.



## DIX PREMIERS DIPLÔMES PRÉPARÉS DANS LE CADRE DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2017	NOMBRE EP 2016	TAUX D'ÉVOLUTION 2017/2016
DE INFIRMIER	231	242	-4,5%
DEAS	79	82	-3,7%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	65	67	-3,0%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	53	50	6,0%
DE IBODE	35	32	9,4%
FORM. COMP. INFIRMIERS DE BLOC. OPÉ.	35	–	–
DIPL. PRÉPARATEUR PHARMA. HOSP.	16	15	6,7%
BPJEPS	8	7	14,3%
DE AUXILIAIRE PUÉRICULTRICE	7	11	-36,4%
DEAP	7	4	75,0%
AUTRES	28	32	-12,5%
TOTAL	564	542	4,1%

En 2017, la délégation compte 564 études promotionnelles en cours de financement contre 542 en 2016, soit une augmentation de 4,1 %. Le diplôme d'État d'infirmier reste le diplôme le plus préparé (41 % de l'ensemble des études promotionnelles), suivi du diplôme d'État

d'aide-soignant (14 %). Ces derniers diminuent toutefois par rapport à 2016 (-4,5 % et -3,7 %), au profit notamment des diplômes d'État d'infirmier anesthésiste et de bloc opératoire.

## RÉPARTITION DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES PAR FONDS (EN COURS ET ACCORDÉES EN 2017)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1 % ; 0,6 %	552	256
SUR LE 0,2 %	12	3
TOTAL	564	259

Sur 564 études promotionnelles en cours de financement, 259 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1 %-Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

# 564

ÉTUDES PROMOTIONNELLES  
EN COURS DONT

# 259

DOSSIERS ACCORDÉS EN 2017

## PARCOURS ET COMPÉTENCES

# ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,2% – CFP/VAE/BC

### DÉPARTS EN FORMATION

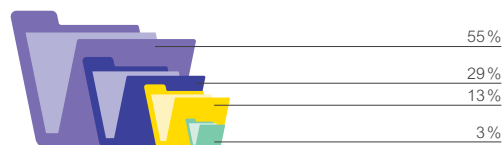
#### DANS LE CADRE DU 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé de formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

### RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2017 PAR DISPOSITIF



■ CFP classique ■ CFP-EP ■ VAE ■ BC

Avec 101 dossiers en cours de réalisation en 2017, le CFP classique représente 29% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

## 60%

DE DOSSIERS ACCEPTÉS (HORS BC)

## 101

CFP \*  
(DOSSIERS CLASSIQUES)

## 45

VAE \*

## 12

ÉTUDES  
PROMOTIONNELLES \*

## 195

BILANS DE COMPÉTENCES \*

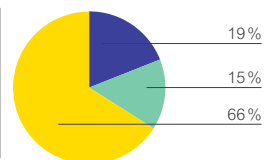
\* Nombre de dossiers en cours

### RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2017 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

## 66%

DES DOSSIERS  
concernent la catégorie C



■ A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (66%), suivis des agents de catégorie A (19%).

## PARCOURS ET COMPÉTENCES

# ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,5 % OU 0,75 % DPC MÉDICAL

### DPC MÉDICAL

#### ACTIVITÉS DES PROFESSIONNELS MÉDICAUX

Le Développement professionnel continu (DPC) est un dispositif de formation réglementé initié par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours. Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit

participer à minimum deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques. Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015, être déposée sur la plateforme de l'Agence nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC), être assurée par un organisme de DPC et utiliser des méthodes de la Haute Autorité de Santé (HAS).

## +2 100

DOSSIERS FINANCÉS  
AU TITRE DE L'AGRÈMENT  
DPC MÉDICAL, DONT :

### 90%

CONCERNANT LES MÉDECINS

### 10%

CONCERNANT LES PHARMACIENS

# ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH ALSACE

---

L'année 2017 est marquée par le lancement du projet « Métiers et compétences Grand Est ».

---

## RÉSEAUX, GROUPES DE TRAVAIL, COMMISSIONS

---

**35** participants au séminaire des instances régionales « GHT ; DPC ; nouvelles technologies d'apprentissage »

---

**47** participants à la réunion des responsables de formation

---

---

## ACTIONS DE FORMATION RÉGIONALES

---

**19** THÉMATIQUES  
D' ACTIONS RÉGIONALES

---

**47** GROUPES

---

**576** STAGIAIRES

---

### Les 5 premières thématiques :

- mieux communiquer pour faciliter la relation avec le patient ;
- enjeux de l'alimentation en établissement de santé ;
- accompagner la souffrance des professionnels face à la mort des usagers ;
- compréhension des problématiques des familles ;
- les directives anticipées : garantir la volonté du patient.

---

## **ACTIONS DE FORMATION COORDONNÉES RÉGIONALES**

(OU PLAN INTER-ÉTABLISSEMENTS)

---

**3** THÈMES D' ACTIONS COORDONNÉES

---

**10** GROUPES

---

**119** STAGIAIRES

---

## **JOURNÉES RÉGIONALES THÉMATIQUES**

---

→ Colloque « Impact des nouvelles technologies de santé ».

→ Réunion sur l'actualité « Le compte personnel d'activité et le compte personnel de formation dans la FPH ».

---

## **PROJET STRATÉGIQUE RÉGIONAL 2016-2019**

**Le projet stratégique régional de l'ANFH Alsace donne à l'ANFH 5 priorités :**

- accompagner les évolutions de la FPH ;
- renforcer les relations de proximité avec les établissements adhérents, avec les agents hospitaliers ;
- accompagner l'évolution des métiers et des compétences des agents de la FPH ;
- poursuivre l'accompagnement des établissements dans la mise en œuvre du Développement Professionnel Continu et de ses évolutions ;
- promouvoir les nouveaux modes d'apprentissage.

**En 2017, l'ANFH Alsace a mis en place :**

- Le projet « Métiers et compétences Grand Est ».



---

## **DES OUTILS AU SERVICE DES PROFESSIONNELS**

[ANFH.FR/ALSACE](http://ANFH.FR/ALSACE)

Le site internet de l'ANFH région permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation ANFH Alsace. Il y est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents.







## 58

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS  
À L'ANFH ALSACE

### ADHÉRENTS

**95,1 %** ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS  
2,1 % – Plan de formation soit 94,7 % des agents  
de la FPH de la région

**21** ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS  
au DPC médical

**44 781** DÉPARTS EN FORMATION  
AU TITRE DU PLAN DE FORMATION

**101** DOSSIERS CFP EN COURS DE FINANCEMENT  
(DOSSIERS CLASSIQUES) \*

**45** DOSSIERS VAE  
EN COURS DE FINANCEMENT \*

**195** BILANS DE COMPÉTENCES  
FINANCÉS\*

**564** ÉTUDES PROMOTIONNELLES  
FINANCÉES\*\*



## 69 %

TAUX D'ACCÈS  
À LA FORMATION

### DONNÉES FINANCIÈRES

**26 811 K€**  
COLLECTÉS EN 2017

#### Répartition

**18 538 K€** 2,1 %  
PLAN DE FORMATION

**5 585 K€** 0,6 %  
FMEP

**1 862 K€** 0,2 %  
CFP/VAE/BC

**7 K€** 4,8 %  
ESAT

**820 K€** 0,5 % OU 0,75 %  
DPC MÉDICAL

\* Dans le cadre du 0,2 % – CFP/BC/VAE

\*\* Tous fonds confondus

